

Le Conseil national de la Résistance et son programme

La question du programme du CNR a ressurgi dans le débat politique de ces dernières années de manière quasi obsédante et est devenue un sujet d'affrontements. D'aucuns, qui se situent dans les courants politiques progressistes, y font désormais une référence appuyée, car les mesures économiques et sociales qu'il préconisait forment un ensemble solide à cohérence antilibérale. D'autres le vouent aux gémonies, considérant qu'il constitue une aberration en ces temps de mondialisation échevelée. Bien sûr, les circonstances historiques de sa rédaction sont oubliées. Les développements qui suivent invitent à un parcours modeste dans le labyrinthe d'écriture de ce programme qui mérite d'être lu et compris dans ses intentions et ses effets.

(1) *Après le décès de Jean Moulin, le CFLN désignera successivement en qualité de délégué général du CFLN auprès du CNR, Emile Bollaert, le 1^{er} septembre 1943, et Alexandre Parodi, en mars 1944, après l'arrestation de Bollaert. Voir Hostache (René), Le Conseil national de la Résistance. Les institutions de la clandestinité, Paris, PUF, 1958, p. 166. Notons que le délégué général de Londres participera à toutes les réunions du CNR.*

2) *D'aucuns accuseront le PC d'avoir œuvré pour que le CNR devienne, dans la période cruciale de la Libération, le véritable gouvernement de la France, ce que niera toujours Pierre Villon, qui représentait le Front national en son sein et était un éminent dirigeant de la clandestinité communiste.*

La réunion du 27 mai 1943 qui a installé le Conseil national de la Résistance (CNR) conclut un long processus débuté en janvier 1942 par Jean Moulin, lorsqu'il devient représentant du général de Gaulle avec mission de parvenir à l'unification des divers mouvements de Résistance. Formellement réalisée, celle-ci peine à se concrétiser en raison de l'arrestation de Jean Moulin, le 21 juin 1943, qui ouvre une longue période de trois mois au cours de laquelle le Conseil français de Libération nationale (CFLN) paraît ignorer le CNR et, en tout cas, ne parvient pas à proposer un nouveau président. En septembre 1943, Georges Bidault est cependant élu à la tête de l'organisme clandestin, ce qui a pour conséquence de dissocier les fonctions du président de celles du représentant de la délégation générale de Londres⁽¹⁾.

Par-delà ces péripéties, très représentatives cependant des tensions et difficultés du temps, le CNR va acquérir, à compter de l'automne, une capacité de pro-

position et d'action réelle qui s'incarnera, notamment, s'incarner dans l'élaboration de ce que l'on appellera le Programme du Conseil national de la Résistance.

Un programme est-il nécessaire?

Mais avant d'examiner les conditions dans lesquelles fut rédigé et discuté ce programme, il convient d'identifier quelle était la nature de l'institution créée le 27 mai 1943. Le Conseil national de la Résistance est en effet une institution politique unique dans l'histoire de France. Organe clandestin, il doit représenter la Résistance intérieure et en constituer le cabinet de guerre (il a la responsabilité d'organiser l'action armée et l'insurrection nationale), mais il n'est pas souverain car il exerce ses fonctions sous les instructions du CFLN. Sa nature imprécise fait d'ailleurs l'objet d'interprétations permanentes sur les pouvoirs qu'il peut exercer⁽²⁾. En tout cas, dès lors qu'il s'engage dans la rédaction de ce qui est d'abord appelé une « charte » de la Résistance, le CNR

se place en position d'organe dirigeant de la Résistance intérieure et s'affirme comme une instance porteuse de principes d'organisation future de la société.

Il convient d'observer – ainsi que le fait remarquer Claire Andrieu⁽³⁾ – que l'idée de programme politique n'est pas familière à la société française, la droite étant hostile à toute idée de programmation et la gauche n'ayant qu'une expérience limitée en ce domaine. Les seuls précédents historiques antérieurs à 1943 sont celui du programme, publié en 1849 par la gauche parlementaire issue des élections de 1848, et celui du programme de rassemblement populaire de 1936. On ajoutera que, durant l'Occupation, ni les communistes, ni le Front national ne sont acquis à l'idée de la rédaction d'un programme. Ils ont certes produit des appels auxquels on peut se référer (« Appel du 10 juillet 1940 » pour le Parti communiste, manifeste du 15 mai 1941, « Pour la formation d'un Front national de l'indépendance de la France », pour le Front national), mais ils considèrent que le principal dans la période est le développement de la lutte contre l'occupant et les traîtres de Vichy. Le système de gouvernement et les politiques à mettre en œuvre seront décidés par le peuple une fois la guerre terminée.

Telle n'est pas l'opinion des socialistes. Léon Blum, dès novembre 1942, dans une lettre de soutien au général de Gaulle, avait souhaité voir s'élaborer un « programme du rassemblement national » qui constituerait « un vaste programme commun d'action immédiate ». Faut-il voir dans le souhait exprimé par Blum l'origine de la proposition de programme publiée dans *Le Populaire* du 16 janvier-1^{er} février 1943, sous l'intitulé « Notre Programme », à l'initiative du Comité d'action socialiste (CAS) de la zone Nord⁽⁴⁾ ? En tout cas, l'effet provoqué par ce projet paraît avoir été si limité que *Le Populaire* publie en juin un nouveau texte sous le titre « Le Parti socialiste propose un programme commun à la résistance française »⁽⁵⁾. Ce document jouit d'une légitimité accrue par rapport au précédent puisqu'il a recueilli le soutien des CAS des deux zones et l'aval des socialistes réunis à Londres dans le Groupe Jean-Jaurès. Plus exactement, le document paraît avoir été rédigé par quelques membres de ce Groupe en avril-mai 1943 sur l'initiative et avec la participation de Daniel Mayer, présent à cette époque à Londres pour achever la reconstitution du Parti socialiste⁽⁶⁾.

Le « Projet Laffon »

Une nouvelle fois, l'initiative programmatique socialiste va s'avérer sans effet politique auprès du CNR qui n'en discute pas, saisi qu'il est au même moment par une proposition venue de Londres que lui soumet un envoyé, Emile Laffon⁽⁷⁾, employé au commissariat à l'intérieur du CFLN et agissant sous la houlette d'André Philip, membre du Groupe Jean-Jaurès et commissaire à l'intérieur chargé de l'action politique en France, qui a signé son ordre de mission. Il



Les membres du CFLN, en juin 1943, à Alger.

DR IHS-CGT

s'agit donc d'un texte n'émanant pas du CFLN mais de la mouvance socialiste présente à Londres⁽⁸⁾. Cette origine explique pourquoi le Projet Laffon ressemble beaucoup au programme socialiste. Il comprend une Charte économique et sociale qui prône « l'orientation et le contrôle de la production par l'État en faveur de la collectivité », ce qui exige « l'élimination préalable des féodalités économiques ». Dans ce texte, le terme « socialisation » (des grandes banques distributives du crédit) est utilisé à la place de « nationalisation ».

Le Projet Laffon limite aux aspects techniques la participation des salariés à la gestion de l'entreprise, mais prévoit leur participation aux bénéfices, soit à titre individuel, soit pour les œuvres sociales. En matière internationale, « des abandons de souveraineté nationale » sont proposés qui devront intervenir « au profit d'une Communauté d'États supérieure » appelée également « Ligue universelle ». Ce projet va se heurter à la critique des communistes, qui dénoncent la mollesse de ces propositions et récusent la perspective de Ligue universelle, et celle des représentants des droites qui souhaitent un retour intégral aux principes libéraux. Le Projet Laffon est bientôt retiré de la discussion.

Au cours de l'été 1943, deux projets nouveaux apparaissent qui vont s'inscrire en toile de fond des débats sur le programme du CNR. Le premier est présenté au CNR en septembre 1943 par Louis Saillant, au nom de la CGT réunifiée ; le second, présenté en novembre, émane du Comité général d'études. Le document de la CGT, intitulé « Programme d'action d'après-guerre »⁽⁹⁾, semble avoir été rédigé en août, autrement dit trois mois à peine après la réunification syndicale intervenue le 17 avril 1943. Le texte se veut avant tout un guide d'action politique : il accorde un développement assez long aux sanctions à prendre, affirme le principe de l'amnistie et de la libération pour tous les détenus politiques, revendique l'augmentation des salaires et des mesures en faveur du ravitaillement, un vaste plan de reclassement des travailleurs dispersés par la guerre, l'abrogation de la Charte du travail et des lois antisyndicales, l'octroi de locaux, la restitution des biens saisis... Le texte porte l'empreinte de la situation syndicale encore fragile, en exposant les positions dif-

(3) Andrieu (Claire), Le programme commun de la Résistance, des idées dans la guerre, *Editions de l'Erudit* 1984, 212 p.

(4) On trouvera une version plus développée, de décembre 1943, dans Michel (Henri) & Mirkine-Guetzévitch (Boris), Les idées politiques et sociales de la Résistance (Documents clandestins, 1940-1944), PUF, 1954, p. 202-208.

(5) Les deux documents du Parti socialiste sont publiés dans Mayer (Daniel), Les socialistes dans la Résistance, PUF, 1968, p. 218-223 et 229-238.

(6) Un mois plus tard, de retour en France, Daniel Mayer deviendra secrétaire général du PS.

(7) Cf. le Projet Laffon en annexe de Claire Andrieu, *op. cit.*, p. 141-144.

(8) Le CFLN a été créé en juin 1943 par fusion du Comité national français de Londres et du Commandement en chef français civil et militaire d'Alger, dirigé par le général Giraud.

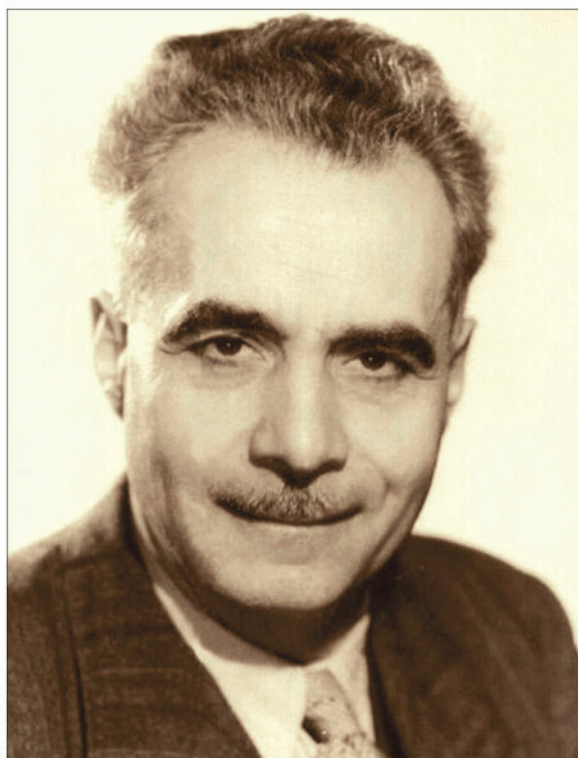
(9) Publié dans Michel (Henri) & Mirkine-Guetzévitch (Boris), *op. cit.*, p. 199-202.

(10) René Courtin, l'un des « neuf sages de la Résistance », est l'auteur principal du rapport. Sur le comité général d'études, cf. de Bellescize (Diane), Les neuf sages de la Résistance, Plon, 1979, 302 p.

(11) Pierre Villon indique (conférence 1974) qu'il rédigea un texte intitulé « Pacte du 11 novembre » à l'intention du comité directeur des MUR et qui « était déjà conçu comme une base d'alliance entre toutes les forces représentées au CNR ». Les passages découpés de ce premier texte figurent dans le projet de Charte de la Résistance rédigé par Villon pour le CNR. Le texte rédigé à l'intention des MUR n'a pas été retrouvé. Le projet des MUR non plus.

(12) Sur proposition de Pierre Villon, le Conseil est divisé en cinq sections groupant, autant que possible par affinité, les représentants des seize organisations. Ces sections définissent des mandats parfois impératifs. La pratique des réunions partielles et des contacts personnels est ainsi normalisée.

(13) Cette réunion a pour objet initial de discuter de la présence d'un représentant du Parti socialiste au Bureau permanent, ce qui sera refusé ; le CNR tiendra trois autres réunions clandestines les 21, 22 et 23 août 1944. À partir du 24 août, les réunions se tiennent à l'Hôtel de Ville de Paris et ne sont plus clandestines.



DR IHS-CGT

René Courtin, expert économique de la Résistance.

férentes des deux tendances (unitaires et confédérés) en matière de lois sociales, de pouvoirs des délégués ouvriers et d'organisation de la production.

De son côté, le Comité général d'études – héritier du Comité des experts mis en place par Jean Moulin le 1^{er} juillet 1942 et initialement chargé de préparer les projets et mesures à prendre en vue de la Libération et de l'après-guerre – publiée en novembre 1943, à Paris, et fait parvenir à Londres un long rapport connu sous le nom de « Rapport Courtin »⁽¹⁰⁾ consacré à « la politique économique d'après-guerre ». Ce rapport a le mérite de susciter un débat économique, mais fait l'objet d'une longue critique du PCF. En définitive, ayant fait l'unanimité contre lui, il ne s'inscrit pas dans le patrimoine direct des réflexions ayant conduit au programme du CNR.

Initiative des MUR et rebond du Front national

À la même époque, les Mouvements unis de Résistance (MUR) de zone Sud – qui regroupent Combat, Franc-Tireur et Libération – rédigent un texte intitulé « Pacte de Paris du 11 novembre 1943 », que Claude Bourdet, Georges Altmann et Jacques Beaumel remettent à Pierre Villon en octobre 1943. Ce texte a le statut de contrat de confédération de tous les mouvements de Résistance et conduit donc à la fusion du Front national dans les MUR. Le texte ne concerne ni les partis ni les syndicats. Si, en raison de ce caractère étroit qui contredit la logique portée par le CNR, le FN refuse de discuter du document, il va néanmoins s'engager dans la rédaction d'un contre projet⁽¹¹⁾. L'affaire est jugée d'une telle importance que, brisant avec les règles draconiennes de sécurité qui s'appliquent à la direction communiste clandestine, Pierre Villon et André Mercier rencontrent

Jacques Duclos et Benoît Frachon dans une ferme du Hurepoix. La discussion porte sur deux sujets : la volonté du général de Gaulle de désigner des ministres communistes au sein du gouvernement et les nationalisations à insérer dans le programme de la Résistance. À l'automne 1943, le CNR dispose donc de plusieurs matériaux de nature programmatique, mais aucun ne présente les caractères d'une empreinte possible pour une rédaction commune. Il convient ici d'examiner comment cette difficulté fut surmontée.

Gardons en tête – pour comprendre les conditions exceptionnelles de rédaction de la mouture finale du Programme – les circonstances politiques fondamentales de la période et la qualité du groupe humain constituant le CNR. Dans la genèse de l'écriture du programme du CNR, il faut prendre en considération un facteur important lié aux conditions de la clandestinité : de novembre 1943 à août 1944, le CNR, pour des raisons de sécurité, ne se réunit pas en session plénière et un bureau permanent (BP) est mis en place. Composé de cinq membres pris au sein du Conseil, il se voit confier la responsabilité du pilotage de la structure⁽¹²⁾. Chacun des cinq membres du BP a un contact régulier avec deux autres membres du Conseil non présents au BP. Entre décembre 1943 et janvier 1944, le bureau du CNR se réunit une à deux fois la semaine. C'est là que sont discutées les versions successives du programme. Pierre Villon y joue un rôle considérable.

Le 26 novembre 1943, lors de sa deuxième réunion plénière, le CNR présente, au nom du FN, le projet d'une Charte de la Résistance qui comprend un appel à l'action immédiate contre l'occupant et des mesures politiques, économiques et sociales à prendre au lendemain de la Libération. L'ossature fondamentale du document est installée⁽¹³⁾. Le Bureau du CNR adopte ultérieurement le texte après de légères modifications et le transmet en janvier 1944 aux autres membres du Conseil. Après l'intégration d'amendements proposés par le Mouvement de libération nationale récemment constitué et qui regroupe des mouvements de résistance de la zone Sud

COMPOSITION DU BUREAU EN 1943-1944

Les cinq membres du bureau du CNR sont Georges Bidault, président, qui représente le Parti radical et l'Alliance démocratique ; Louis Saillant, pour la CGT, le Parti socialiste, Libération-Nord et la CFTC ; Pascal Copeau, membre de Libération-Sud, qui représente aussi les Mouvements unis de la Résistance (MUR) ; Maxime Blocq-Mascart, membre de l'Organisation civile et militaire (OCM), qui représente aussi Ceux de la Résistance et Ceux de la Libération ; enfin, Pierre Villon, secrétaire du Front national, qui représente aussi le PCF et la Fédération républicaine. Au final, avec un homme de droite (Blocq-Mascart), deux socialistes (Saillant et Copeau) et un communiste (Villon), le bureau est assez bien représentatif de la pluralité du Conseil.

(Combat, Franc-Tireur, Libération-Sud) et de la zone Nord (Défense de la France, Résistance, Lorraine), le bureau du CNR l'adopte le 28 février 1944. Ce second projet du bureau est quelque peu modifié en mars 1944 par les socialistes et définitivement adopté le 15 mars 1944. Le programme final représente donc un compromis entre le texte adopté par le bureau du CNR le 28 février 1944, très largement inspiré de la rédaction du Front national, et la version proposée par les socialistes au début de mars. Le 15 mars, l'unanimité⁽¹⁴⁾ est enfin acquise sur un texte qui aura donc été précédé de cinq autres projets soumis successivement au CNR.

Le contenu du programme

Le texte du programme comprend, en première partie, un appel au développement de l'action armée et, en deuxième partie, un programme politique. C'est cette seconde partie qui devient, à la Libération, le texte de référence, sous le nom de « Programme du CNR ». La première partie du programme d'action, si elle apparaît aujourd'hui marquée par les circonstances de la période et les tâches insurrectionnelles, a fait l'objet d'un dur affrontement entre les socialistes et les communistes, les premiers préconisant une simple coordination avec le débarquement allié, les seconds poussant au renforcement de la lutte armée et à la préparation d'un déclenchement autonome de l'insurrection.

On retrouve là les grands clivages qui ont traversé la période de l'Occupation à propos de la stratégie militaro-politique de la Résistance et de la libération du territoire. En définitive le libellé du texte est le suivant : « C'est par l'intensification de la lutte menée par les forces armées, par les organisations constituées par les masses, que pourra être réalisée l'union véritable de toutes les forces patriotiques pour la réalisation de la Libération nationale inséparable, comme l'a dit le général de Gaulle, de l'insurrection nationale qui sera dirigée par le CNR sous l'autorité du CFLN. » Une partie importante du texte est ensuite consacrée à la création des Comités départementaux de la Libération (CDL). Le rôle de ces comités se distingue de celui des Forces françaises de l'intérieur (FFI), dont les attributions sont également définies.

Dans la seconde partie, « Mesures à appliquer dès la libération du territoire », il est d'abord prévu de « veiller au châtiement des traîtres et l'éviction, dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle, de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration » et d'instaurer la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir. Viennent ensuite des mesures politiques – comme le rétablissement de la démocratie, du suffrage universel et de la liberté de la presse – et des mesures économiques, caractérisées par « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant



Émile Laffon, dit « Lachaud ».

l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ». Il s'agit là de ce qu'on appellera généralement les nationalisations et qui est exprimé dans le texte comme « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques »⁽¹⁵⁾.

Suivent enfin les mesures sociales, et notamment un rajustement important des salaires, le rétablissement d'un syndicalisme indépendant et des délégués d'atelier et « un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ». On observera que deux questions sont ignorées par le programme du CNR : la reconnaissance du droit de vote féminin et le droit à l'indépendance des peuples colonisés. Il faut voir dans ces deux « insuffisances » progressistes les résidus de la force encore assez importante des radicaux, arc-boutés sur une vision de la femme tenue idéologiquement dans les griffes réactionnaires de l'Église⁽¹⁶⁾ et, s'agissant des peuples colonisés, d'une vision « républicaine » paternaliste persistante à leur égard.

Une étrange unanimité?

A-t-on assisté, en mars 1944, à un événement politique particulièrement surprenant, une sorte de nuit du 4 août au cours de laquelle les représentants de la nation reconstituée, réunis au sein du CNR, auraient

(14) Toutes les décisions du CNR doivent être prises à l'unanimité. Le principe d'unanimité est retenu dès lors que le CNR, n'ayant pas été élu au suffrage universel, ne pouvait obliger ses membres à se plier à la règle de la majorité en usage au sein des assemblées élues.

(15) La question des nationalisations a été source de beaucoup de controverses dans l'entre-deux guerres. Les communistes y étaient hostiles sous domination capitalistes, les socialistes et les confédérés en faisaient la pierre de touche de la transformation sociale. L'acceptation par les communistes de nationalisations constitue donc un tournant dans leur approche stratégique de la transformation sociale.

(16) Le 23 mars 1944, l'Assemblée constituante d'Alger adoptera le principe du droit de vote pour les femmes. Le 21 avril, le général de Gaulle ratifiera une ordonnance prévoyant le vote des femmes et leur éligibilité : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».



DR IHS-CGT

Louis Saillant, président du CNR.

décidé de règles d'action immédiates rejoignant largement l'orientation insurrectionnelle préconisée par le Parti communiste et adopté un programme porteur d'une organisation progressiste de la société ? Pour apprécier cette unanimité miraculeuse, il convient tout d'abord de préciser que la discussion et le vote final furent réalisés au niveau du seul bureau⁽¹⁷⁾. Les procédures de contacts préalables habituellement usitées (contacts directs ou par courrier) ont cependant été méticuleusement appliquées. Il y a donc eu, sous les contraintes particulières de la clandestinité, une élaboration démocratique. On doit conclure de ce fait, sur lequel s'accordent tous les témoins, qu'un accord profond existait en fin de discussion sur les orientations à mettre en œuvre dans le presque immédiat et à plus long terme. S'agissant des pluri-représentations au sein du bureau permanent du CNR, Pierre Villon⁽¹⁸⁾ explique ainsi le fait qu'il représentait aussi la Fédération républicaine, une organisation de droite dont le chef, Louis Marin, réfugié en zone Sud, était aussi... membre du comité directeur du Front national. Cette situation était le résultat de la politique d'union nationale propulsée par le Parti communiste et, de manière plus générale, l'expression d'un rejet de l'ordre établi que même le représentant de l'OCM, Maxime Blocq-Masquart, n'ose pas contredire.

Quel destin pour le programme ?

Jusqu'à la Libération, le programme du CNR est faiblement et inégalement diffusé. Parmi les journaux clandestins, seul *Libération* le publie *in extenso*, alors que *Combat*, *Le Populaire* et *Franc-Tireur* ne le font connaître que partiellement. Mais un grand nombre de publications n'en font même pas mention. C'est le cas de *L'Humanité*, de *Témoignage chrétien* et de *Défense de la France*. À Alger, le programme est rapidement connu mais, en dépit d'un vote unanime des délégués de l'Assemblée consultative demandant au gouvernement pro-

visoire « d'établir les conditions préalables au retour à la nation des grands moyens de production réclamés par le Conseil national de la Résistance », le programme du CNR ne reçoit pas l'approbation officielle du CFLN. Signe des difficultés, au moment de la Libération de Paris, le CNR avait prévu de remettre solennellement le programme au général de Gaulle et de l'inviter à proclamer la République, ce qui ne fut pas fait⁽¹⁹⁾. Le 27 juillet 1944, cependant, avant même la Libération de Paris, l'une des mesures figurant dans le programme du CNR est appliquée : le GPRF d'Alger rétablit la liberté syndicale et abolit la Charte du travail. À partir de septembre 1944, l'application de son programme devient la principale raison d'être du CNR⁽²⁰⁾.

Le 15 septembre 1944, Louis Saillant a succédé à Georges Bidault, nommé ministre des Affaires étrangères. Le 7 octobre 1944, le CNR organise un vaste rassemblement au Vel d'Hiv et fait acclamer par une foule immense les grandes lignes de son programme. De son côté, le gouvernement provisoire, qui n'a jamais reconnu le programme du CNR, persiste dans son attitude : le 12 septembre 1944, dans un discours prononcé au palais de Chaillot, le général de Gaulle, en annonçant les « principes » qui vont guider son action, se garde bien de se référer au CNR. Il se contente de déclarer : « Tout en assurant à tous le maximum de liberté et tout en favorisant en toute matière l'esprit d'entreprise, [la France] veut faire en sorte que l'intérêt particulier soit toujours contraint de céder à l'intérêt général, que les grandes sources de la richesse commune soient exploitées et dirigées [...] pour l'avantage de tous, que les coalitions d'intérêt [...] soient abolies une fois pour tous et qu'enfin chacun de ses fils, chacune de ses filles puisse vivre, travailler, élever ses enfants dans la sécurité et la dignité. »

Malgré ces silences et ambiguïtés, entre décembre 1944 et octobre 1945, le gouvernement provisoire prend une série d'ordonnances qui vont dans le sens des mesures préconisées par le programme du CNR :

- les 26 août et 30 septembre 1944 : organisation de la presse, interdiction des concentrations ;
- le 13 décembre 1944, institution des Houillères du Nord-Pas-de-Calais ;
- le 18 décembre 1944, contrôle de l'État sur la marine marchande ;
- le 30 décembre 1944, relèvement de 12 % des cotisations ouvrières et patronales de l'assurance maladie ;
- le 16 janvier 1945, nationalisation des usines Renault avec confiscation des biens de Louis Renault ;
- le 22 février 1945, institution des comités d'entreprise ;
- le 29 mai 1945, transfert à l'État des actions de la société Gnome et Rhône ;
- le 26 juin 1945, transfert à l'État des actions des compagnies Air France et Air Bleu ;
- le 4 octobre 1945, ordonnance de base de la Sécurité sociale ;

(17) Contrairement à la rédaction figurant dans le texte publié.

(18) Villon (Pierre), *Résistant de la première heure*, Éditions sociales, 1983, p. 77.

(19) *De Gaulle ne proclama pas la République, jugeant qu'elle n'avait jamais cessé d'exister*.

(20) *Le CNR perdurera jusqu'en 1947*.

• le 17 octobre 1945, statut du fermage et du métayage.

Le 26 octobre 1945, Louis Saillant intitule l'exposé qu'il présente devant la Conférence nationale des comités départementaux de la Libération « Le programme du CNR au pouvoir ». Le propos est optimiste et exact. Mais la question est désormais posée dans le pays du pilotage institutionnel de la période. Manifestement, le CNR a achevé sa mission historique. Il a su conduire, dans une étrange atmosphère d'unité et de déchirements, l'insurrection parisienne et la réinstallation de la République. Il constitue désormais une grande référence morale même

si, au fil du temps, l'union nationale construite dans la Résistance va se défaire. Son programme économique et social marque d'autant plus la société qu'il trouve largement à se concrétiser et appuie les logiques qui se mettront en place dans la longue phase de croissance qui va s'amorcer. On comprend dès lors combien les principes qui l'animent et qui ne constituent cependant pas une ouverture à des transformations sociales très radicales, unissent aujourd'hui l'hostilité de tous ceux qui ne pensent l'organisation économique et sociale que sous des prismes libéraux.

André NARRITSENS

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

Huit grands mouvements de Résistance composent le CNR : deux syndicats (CGT, CFTC) et six partis de la III^e République. Il a connu trois présidents : Jean Moulin (27 mai–21 juin 1943), Georges Bidault (septembre 1943), Louis Saillant (15 septembre 1944), un secrétaire général : Pierre Meunier et un secrétaire général adjoint : Robert Chambeiron.

Organisations	Au 27 mai 1943	À la Libération	Observations
Front national	Pierre Villon	Pierre Villon	
Ceux de la Libération	Pierre Coquoin	André Mutter	André Mutter remplace Pierre Coquoin (dit Lenormand), abattu par les nazis en décembre 1943.
Ceux de la Résistance	Jacques Lecompte-Boinet	Jacques Lecompte-Boinet	
Libération Nord	Charles Laurent	Henri Ribière	Henri Ribière remplace Charles Laurent, parti à l'Assemblée consultative d'Alger
Libération Sud	Pascal Copeau	Emmanuel d'Astier de la Vigerie	Pascal Copeau est suppléé par Pierre Hervé. Désigné par son mouvement, d'Astier de la Vigerie est appelé à Alger à l'Assemblée consultative, puis au gouvernement. Redevient titulaire à la Libération.
Organisation civile et militaire	Jacques-Henri Simon	Maxime Blocq-Masquart	Blocq-Masquart remplace Simon, déporté.
Combat	Claude Bourdet	Marc Degliame	Degliame remplace Bourdet, arrêté le 25 mars 1944, puis déporté.
Franc-Tireur	Eugène Claudius-Petit	Jean-Pierre Lévy remplacé par Antoine Avinin (FT+MLN)	
CGT	Louis Saillant	Benoît Frachon	
CFTC	Gaston Tessier	Gaston Tessier	
PCF	André Mercier	Auguste Gillot	Gillot remplace Mercier, parti à l'Assemblée consultative d'Alger.
SFIO	André Le Troquer	Daniel Mayer	Mayer remplace Le Troquer, parti à l'Assemblée consultative d'Alger.
Radicaux	Marc Rucart	Paul Bastid	
Démocrates-chrétiens	Georges Bidault	André Colin	
Alliance démocratique (droite modérée et laïque)	Joseph Laniel	Joseph Laniel	
Fédération républicaine (droite conservatrice et catholique)	Jacques Debû-Bridel	Jacques Debû-Bridel	